

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 17 septembre 2025

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="padding: 5px;">Afférents au Conseil municipal</th> <th style="padding: 5px;">En exercice</th> <th style="padding: 5px;">Qui ont pris part à la délibération</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">22</td> <td style="padding: 5px;">22</td> <td style="padding: 5px;">20</td> </tr> </tbody> </table> <hr style="width: 20%; margin: 10px auto;"/> <p>Date de la convocation : 20 août 2025</p> <p>Date d'affichage : 20 août 2025</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	20	<p>L'an deux mille vingt-cinq le Dix-Sept du Mois de Septembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Pierre JUILLARD, Annie COUDERC, Danielle ROLLAND, Ghislaine FAYON, Eric TUPHE, Roland VIDAL, Véronique BOREL, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE, Pierrick ROCHE, Alain BARRES.</p> <p><b>Présents par procuration :</b> Françoise ALRIQ donne pouvoir à Pierre JUILLARD, Gilbert CROS donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Magali CRAUSER.</p> <p><b>Absent :</b> Béatrice THOMAS.</p> <p><b>Secrétaire de Séance :</b> Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	20					

**OBJET : Décision modificative n°1 BUDGET LOGEMENTS DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE 2025**

Monsieur le Maire indique que suite à la cession des logements de l'ancienne école maternelle à CANTAL HABITAT nous pouvons rembourser par anticipation les emprunts souscrits pour cette opération.

Il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires à ces remboursements. Une subvention est versée depuis le budget principal pour avoir les recettes supplémentaires nécessaires comme suit.

SECTION INVESTISSEMENT	
AUGMENTATION DES DEPENSES	
Compte 1641 - Remboursement du capital	530 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>530 000,00 €</b>
HAUSSE DES RECETTES	
021 - Virement de la section de fonctionnement	530 000,00 €
	530 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
AUGMENTATION DES DEPENSES	
66111 - Intérêts des emprunts	13 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	530 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>543 000,00 €</b>
HAUSSE DES RECETTES	
74741 - Participation de la commune	543 000,00 €
	543 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

Date de transmission de l'acte: 18/09/2025

Date de réception de l'AR: 18/09/2025

015-200071702-BF\_029\_2025-BF  
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **APPROUVE** les mouvements de crédits ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER

Le secrétaire de séance

*Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante : [www.murat.fr](http://www.murat.fr)*

Date de transmission de l'acte: 18/09/2025

Date de reception de l'AR: 18/09/2025

015-200071702-BF\_029\_2025-BF

A G E D I